

A large crowd of people is gathered behind a metal barrier, waving several Belgian flags. The scene is set outdoors in front of a classical building with a prominent stone sculpture on its facade. The sky is clear and blue. The image is partially obscured by a large, light-colored diagonal shape on the left side.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

Service public fédéral **CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE**

.be

## SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b>	/ 03	<b>Coordination et Affaires juridiques</b>	/ 26
<b>MISSIONS ET TÂCHES ESSENTIELLES</b>	/ 04	Service d'Études	/ 26
<b>ORGANIGRAMME</b>	/ 05	Contentieux	/ 27
<b>POLITIQUE</b>	/ 06	Protocole et Distinctions honorifiques	/ 29
<b>Cellule de Coordination générale de la politique</b>	/ 08	Marchés publics	/ 30
<b>Cellule stratégique</b>	/ 08	<b>Communication externe</b>	/ 32
<b>Secrétariat</b>	/ 08	Projets et Accompagnement	/ 34
<b>GESTION</b>	/ 09	Production	/ 36
<b>Président du comité de direction</b>	/ 10	Rédaction	/ 36
<b>Comité de direction</b>	/ 10	Multimédia	/ 36
<b>Services communs</b>	/ 11	Diffusion	/ 37
Budget et Contrôle de la gestion (B&CG)	/ 11	Campagnes d'information	/ 37
Technologie de l'information et de la communication (ICT)	/ 15	Online	/ 39
Personnel et Organisation (P&O)	/ 17	Promotion	/ 40
Services d'appui	/ 19	Événements et Partenariats	/ 40
• Secrétariat et Logistique	/ 19	IPC	/ 42
• Cellule Développement durable et Green team	/ 21	<b>AGENCE POUR LA SIMPLIFICATION</b>	
• Service de traduction	/ 22	<b>ADMINISTRATIVE (ASA)</b>	/ 44
<b>DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES</b>	/ 23	<b>INSTITUTIONS CULTURELLES FÉDÉRALES</b>	/ 46
<b>Secrétariats et Concertation</b>	/ 24	<b>COMMISSION NATIONALE PERMANENTE</b>	
Secrétariat du Conseil des ministres	/ 24	<b>DU PACTE CULTUREL</b>	/ 47
Secrétariat du Comité de concertation	/ 24		
Affaires syndicales	/ 24		
Secrétariat du Collège et du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité	/ 25		



En 2013, la Chancellerie a encore démontré sa capacité à se mobiliser rapidement pour permettre la réussite d'un 21 juillet « historique ». Au fil de ce rapport, le travail des différents services concernés sera mis en évidence.

La contribution à l'achèvement de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État a également mobilisé nos équipes, sans oublier le travail de préparation de sa mise en œuvre qui a déjà été intense au sein de la task force interfédérale de réformes institutionnelles, présidée par la Chancellerie.

Le grand chantier de la refonte de la législation marchés publics a également été achevé et la nouvelle législation est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

2013 a vu naître au sein de la Chancellerie un nouveau chantier de co-crédation stratgique sur nos ambitions qui a runi le comit de direction et le middle management. Ce travail s'est concrctis par une srie d'objectifs transversaux et d'ateliers en vue de leur ralisation auxquels taient invites tous les membres du personnel. Les services d'encadrement ont jou un rle cl et porteur dans ce nouveau processus.

Notre seul souhait est que ce travail se poursuive en 2014 et qu'il rrunisse l'ensemble des membres du personnel autour de projets communs et de valeurs communes en nous permettant ainsi de garder notre tradition d'expertise, de loyaut, d'intgrit et de qualit du travail au service du Premier ministre, de ses collaborateurs et du Gouvernement.

Le comit de direction

## MISSIONS ET TÂCHES ESSENTIELLES

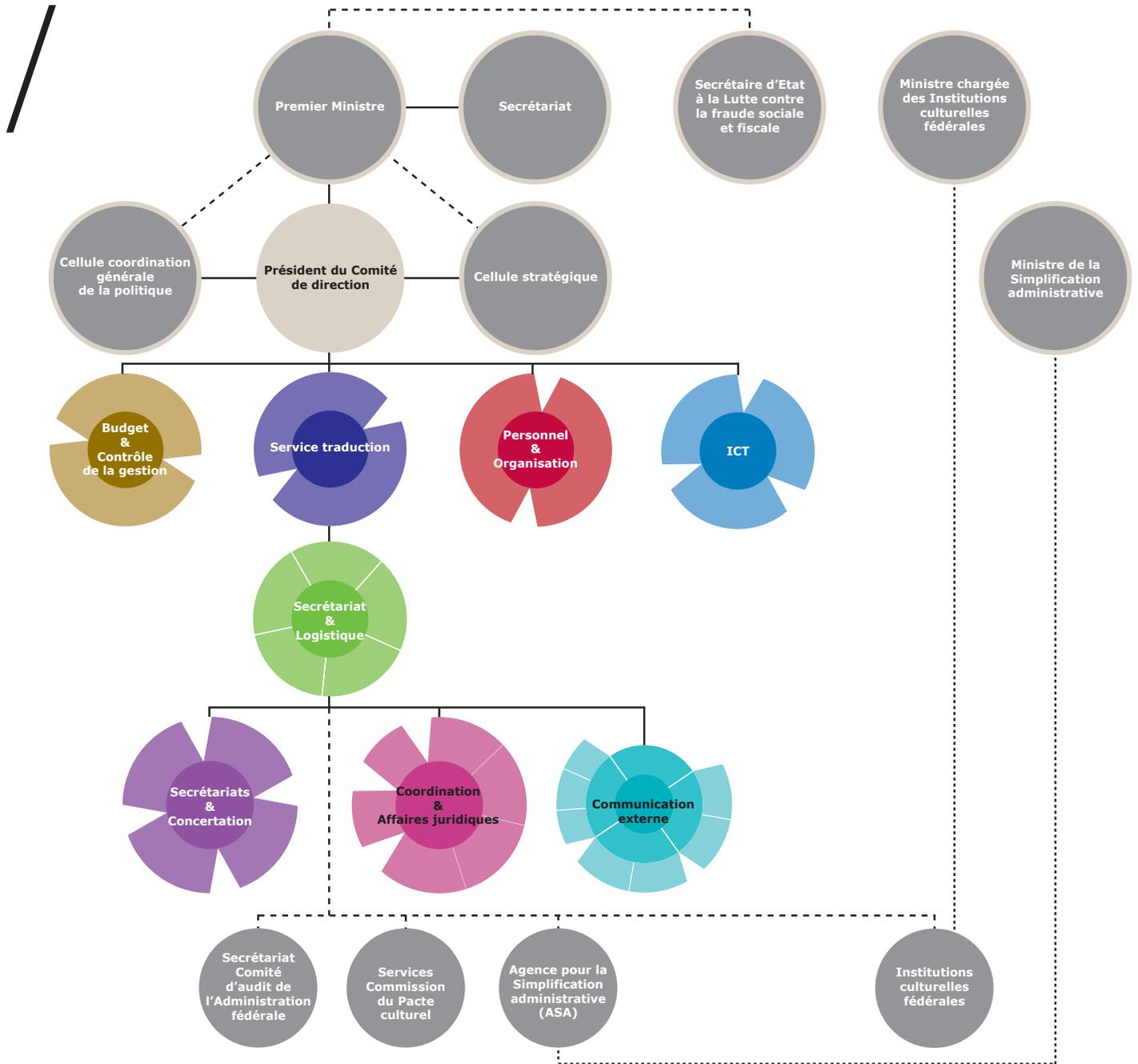


Le service public fédéral Chancellerie du Premier Ministre, ci-après nommé Chancellerie, a pour mission d'assurer le soutien du Premier ministre sur les plans du contenu, de l'administration, de la logistique, des aspects juridiques et de la communication, pour la direction et la coordination de la politique gouvernementale. Cette politique est définie dans l'accord de Gouvernement, qui est élaboré au début de chaque législature et qui se traduit chaque année par la déclaration de politique fédérale et par le budget de l'année civile suivante.

La Chancellerie est le symbole de la direction du pays. Les principales décisions politiques passent par le Conseil des ministres ou par le Comité de concertation, tous deux installés au « 16 ». Elle informe les citoyens et les organisations du pays sur les activités politiques du gouvernement et des services publics fédéraux. La Chancellerie transmet également une image de qualité de la Belgique dans le monde et ce, en recourant aux techniques de communication de pointe. Fort de sa position centrale dans le paysage politique, ce service public fédéral a suscité une tradition d'expertise, de qualité, de mobilisation et d'expérience.

# ORGANIGRAMME

Au sein de la Chancellerie, on distingue les organes stratégiques, avec les collaborateurs politiques du Premier ministre, les organes de gestion et les directions opérationnelles. La Chancellerie est également compétente pour un certain nombre de missions particulières et de commissions. L'Agence pour la simplification administrative (ASA) a été créée en 1998 au sein de la Chancellerie et vise à soutenir la politique de simplification du gouvernement et le ministre en charge de la simplification administrative.



# **POLITIQUE**

**CELLULE DE COORDINATION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE**

**CELLULE STRATÉGIQUE**

**SECRÉTARIAT**



2013 a été une année exceptionnellement chargée, riche en réformes majeures et en événements historiques pour notre pays.

Le 21 juillet, tout d'abord, le roi Albert II a transmis sa couronne à son fils Philippe au terme de vingt années de règne. Tout le pays s'est retrouvé à cette occasion pour saluer le travail du Souverain sortant et pour applaudir le nouveau roi Philippe. La reine Paola et la reine Mathilde ont bien sûr été étroitement associées dans cet hommage chaleureux rendu par la population.

Sur le plan institutionnel, 2013 aura aussi été marquée par l'achèvement de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État. Des compétences très importantes seront transférées aux entités fédérées. Celles-ci vont pouvoir mener des politiques plus autonomes, avec des moyens accrus. Elles maîtriseront les principaux leviers de leur développement économique et social. Quant à l'État fédéral, plus compact et plus efficace, il continuera à exercer ses grandes fonctions régaliennes tout en assurant la solidarité entre tous les Belges, via une sécurité sociale consolidée.

Touchée comme l'ensemble des pays par la crise économique mondiale, la Belgique s'en est mieux sortie que la plupart. Elle ne s'est pas contentée, en effet, d'accomplir un effort budgétaire considérable. Elle a aussi mis en œuvre un plan de relance ambitieux pour aider les citoyens et les entreprises. Des mesures ciblées, bénéficiant notamment aux travailleurs et aux pensionnés, ont permis de soutenir le pouvoir d'achat, la consommation et la croissance. Le coût du travail a par ailleurs été réduit afin d'améliorer notre compétitivité sur le plan international.

On mesure le chemin parcouru lorsqu'on se souvient de la longue crise qu'a connue notre pays en 2010-2011. La Belgique est aujourd'hui stabilisée, assainie financièrement et modernisée en profondeur. La législature qui se termine aura été particulièrement brève, mais grâce à un travail acharné de tous les responsables, elle aura permis de faire aboutir des réformes historiques. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à celles et ceux, qu'ils soient ministres, députés, sénateurs, conseillers techniques ou fonctionnaires dans les différents départements, qui ont rendu possible ce spectaculaire rétablissement de notre pays.

Elio Di Rupo  
Premier ministre

A handwritten signature in black ink, reading "Elio Di Rupo". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

## Cellule de Coordination générale de la politique

La cellule de Coordination générale est chargée de la préparation, de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la politique du gouvernement. Elle est composée d'un directeur, qui est aussi le secrétaire du Conseil des ministres, et de conseillers.

Le directeur fixe, en concertation avec le Premier ministre, le calendrier des activités pour la prochaine année politique. Dans ce calendrier sont planifiées toutes les activités prévues, tant sur le plan national que sur le plan international. Ce calendrier est bien évidemment adapté en permanence en fonction des circonstances.

La cellule de Coordination générale de la politique est également responsable pour la politique internationale, les relations avec le Parlement, les réformes institutionnelles et le Comité de concertation entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des communautés et des régions ainsi que pour les négociations syndicales (Comité A et Comité de Secteur I - Administration générale).

## Cellule stratégique

La cellule stratégique est chargée de la politique socio-économique. Elle est composée d'un directeur et d'un certain nombre de conseillers. Ils collaborent étroitement avec la cellule de Coordination générale de la politique.

## Secrétariat

Le secrétariat du Premier ministre comprend ses porte-parole, son secrétariat personnel et un certain nombre de collaborateurs d'exécution. Le secrétariat assure le soutien direct du chef du gouvernement au niveau politique et logistique.



# **GESTION**

**PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION**

**COMITÉ DE DIRECTION**

**SERVICES COMMUNS**

## Président du comité de direction

Le président du comité de direction est le chef de la Chancellerie. Il est responsable de la gestion opérationnelle.

Les points de départ pour toutes les activités des services de la Chancellerie sont les missions déterminées dans l'arrêté de création (arrêté royal du 15 mai 2001) et exprimées en objectifs stratégiques et opérationnels (voir justification du Budget général des dépenses sur le [site de la Chambre des représentants](#)) et les plans de management des membres du comité de direction.

## Comité de direction

Le comité de direction est chargé de la gestion de la Chancellerie. Lors des réunions mensuelles, le comité formule toute proposition utile pour optimiser le fonctionnement du service public fédéral et assure la coordination entre les différents services. Le comité de direction a également pour mission de présenter le projet de budget et de veiller à son exécution.

Le comité de direction est présidé par le président et est composé des personnes suivantes :

- les chefs des services opérationnels
- les directeurs fonctionnels des services d'encadrement
- le directeur de la cellule stratégique



Pour optimiser le fonctionnement des quatre services publics fédéraux horizontaux, dont la Chancellerie, les présidents ont décidé en 2003 d'organiser les services d'encadrement autant que possible de manière commune, d'où le nom de Shared Services (ou services communs). Ces services communs assurent les missions en matière de budget et contrôle de la gestion et d'ICT pour la Chancellerie, le SPF Budget et Contrôle de la gestion et le SPF Technologie de l'information et de la communication (Fedict).

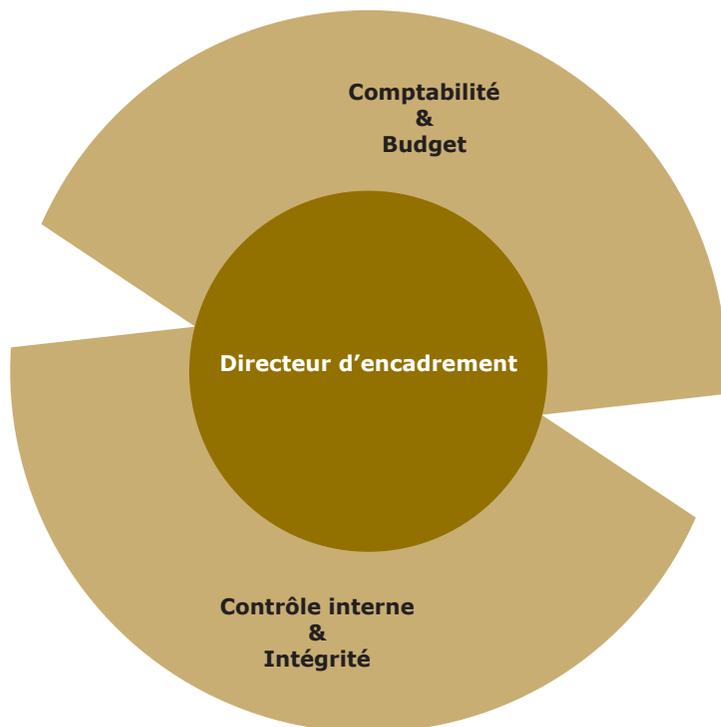
### Budget et Contrôle de la gestion (B&CG)

Le service d'encadrement Budget et Contrôle de la gestion est chargé de la gestion complète du budget de la Chancellerie, à savoir :

- la rédaction du budget
- le contrôle de l'exécution du budget
- le suivi des dépenses et des paiements
- le suivi des recettes
- l'exécution de la comptabilité
- la rédaction des comptes

Le service assure également l'appui des cellules stratégiques du Premier ministre et des secrétaires d'État adjoints au Premier ministre dans l'exécution de leur budget. En 2013, le service Budget et Contrôle de la gestion a réalisé l'intégration de la comptabilité du Centre de presse international dans Fedcom, l'application pour la gestion informatisée de la comptabilité. A cet égard, le Centre de presse international agissait en tant que projet pilote pour tous les services d'État à gestion séparée de l'État fédéral.

Les principaux indicateurs de l'activité gérée par le service d'encadrement Budget et Contrôle de la gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous.





## Indicateurs

Indicateurs B&CG	2010	2011	2012	2013
nombre de bons de commande	3.405	3.106	3.538	3.898
nombre de factures	6.298	6.167	6.017	6.868
délaï moyen de paiement (jours)	28,3	26,2	25,26	24,23

## Contrôle de la gestion

Le suivi de la consommation des crédits et des plannings y afférents fait l'objet de tableaux de bord mensuels. Le service d'encadrement Budget et Contrôle de la gestion est également l'interlocuteur privilégié et le coordinateur des différents audits et contrôles externes qui ont lieu à la Chancellerie (par la Cour des comptes, contrôleurs des engagements et autres).

## Contrôle interne

Le contrôle interne et l'audit interne ont été introduits dans les services publics fédéraux en 2007. Le 21 février 2010, l'impulsion a été donnée par la mise en place du Comité d'audit de l'administration fédérale (CAAF). Chaque dirigeant a six mois pour rédiger un rapport sur les structures et les mécanismes d'évaluation du contrôle interne existant au sein de son service. Le 10 août 2010, le président du comité de direction a transmis au CAAF ce rapport initial sur la situation de la Chancellerie. Depuis lors, le dirigeant établit chaque année un rapport sur le fonctionnement du système de contrôle interne et annonce les améliorations qu'il compte y apporter. Ce document doit être envoyé au CAAF et au ministre qui a le service dans ses attributions, pour le 15 février. Le quatrième rapport portant sur l'année 2013 a été finalisé début février 2014.

## Aperçu du budget

Le budget de la Chancellerie est constitué de deux volets :

**dépenses** : les ressources (personnel et fonctionnement), les crédits opérationnels (Communication externe, Agence pour la simplification administrative), les subventions (institutions culturelles fédérales, primes syndicales)

**recettes** : principalement les contributions de différents organismes publics

D'une manière générale, la Chancellerie a pu respecter les économies imposées par le Gouvernement afin de maintenir le déficit public dans les normes de la Commission européenne.

<b>Dépenses : exécution du budget en KEUR</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	
Cellule stratégique du Premier ministre	3.547	3.807	4.066	Ce poste couvre les dépenses liées aux activités du Premier ministre, de son secrétariat, de la cellule stratégique et de la cellule de Coordination générale de la politique. Il s'agit essentiellement de dépenses de personnel et de frais de fonctionnement.
Cellule stratégique du secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude	1.173	1.425	1.484	Ce poste couvre les dépenses liées aux activités du secrétaire d'État et de son secrétariat.
Personnel Chancellerie	9.164	9.370	9.184	En 2013, la Chancellerie comptait 152 collaborateurs (ETP).
Fonctionnement (+ ICT) Chancellerie	7.546	28.176	5.993	Plus de 75 % de ce poste est consacré aux frais ICT Shared Services. C'est en effet la Chancellerie qui gère le réseau mis à disposition des SPF horizontaux et des différentes cellules stratégiques des membres du gouvernement.
Communication externe	4.258	2.443	2.657	Ce montant couvre toutes les dépenses encourues par la direction générale Communication externe dans le cadre de ses missions, dont la communication au sujet des actions gouvernementales et la promotion de l'image de la Belgique.
Actions ASA	2.275	1.939	1.565	Ce poste reprend les dépenses engagées par l'ASA dans le cadre des actions de simplification administrative qu'elle gère.
Subventions institutions culturelles fédérales	54.875	54.587	54.178	Bozar, le Théâtre royal de la Monnaie et l'Orchestre national de Belgique reçoivent chacun une dotation annuelle au départ du budget de la Chancellerie.
Primes syndicales	21.264	21.622	20.951	Ce montant représente la participation de l'État fédéral dans le remboursement des primes syndicales des agents de la fonction publique. Ces sommes sont versées aux organisations syndicales responsables du remboursement auprès de leurs affiliés.
	<b>104.102</b>	<b>123.370</b>	<b>100.078</b>	

<b>Recettes réellement perçues en KEUR</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	
Primes syndicales	4.518	4.219	4.092	Les organisations dépendant des entités fédérées et ne cotisant pas auprès de l'ONSSAPL versent leur contribution en matière de primes syndicales sur un compte ouvert par la Chancellerie qui reverse ces montants directement au Trésor.
Fonds organique	531	101	364	<p>Sur ce fonds sont versés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'une part, les recettes des ventes réalisées à l'Infoshop.be des autorités fédérales. Il s'agit principalement de brochures d'information payantes, de photos officielles de la famille royale, d'articles promotionnels portant le logo .be</li> <li>• d'autre part, les fonds perçus de la part des pouvoirs locaux, des entités fédérées ou autres organisations non consolidées dans les comptes de l'État fédéral pour l'organisation de campagnes de communication</li> </ul>
Divers	81	81	66	Ce poste reprend entre autres le remboursement du personnel détaché auprès d'autres organismes.
	<b>5.130</b>	<b>4.401</b>	<b>4.522</b>	



### **Facturation électronique**

A l'initiative du ministre ayant la simplification administrative dans ses attributions, le SPF Budget et Contrôle de la gestion, via le Federal Accountant, a lancé, en 2013, le projet e-invoicing en Fedcom (Fedcom est l'application pour la gestion informatisée de la comptabilité, soutenue par le Federal Accountant). La Chancellerie participe en tant que pilote à ce projet, qui se concrétisera dès 2014 pour certains fournisseurs disposant de la technologie adéquate.

## Technologie de l'information et de la communication (ICT)

ICT Shared Services est le nom donné à l'ensemble des services ICT communs des services publics fédéraux horizontaux (SPF Budget et Contrôle de la gestion, SPF Technologie de l'information et de la communication (Fedict), SPF Personnel et Organisation et SPF Chancellerie), des cellules stratégiques correspondantes et des services annexés tels que le Corps interfédéral de l'Inspection des Finances. Les ICT Shared Services fournissent en outre des services d'exploitation ICT pour les applications ICT interdépartementales du SPF Chancellerie (e-Premier), du SPF Budget et Contrôle de la gestion (Fed-com) et du SPF Personnel et Organisation (e-HR). Au cours des années, d'autres services publics ont également rejoint les Shared Services pour un ou plusieurs services ICT.

### TrueUp

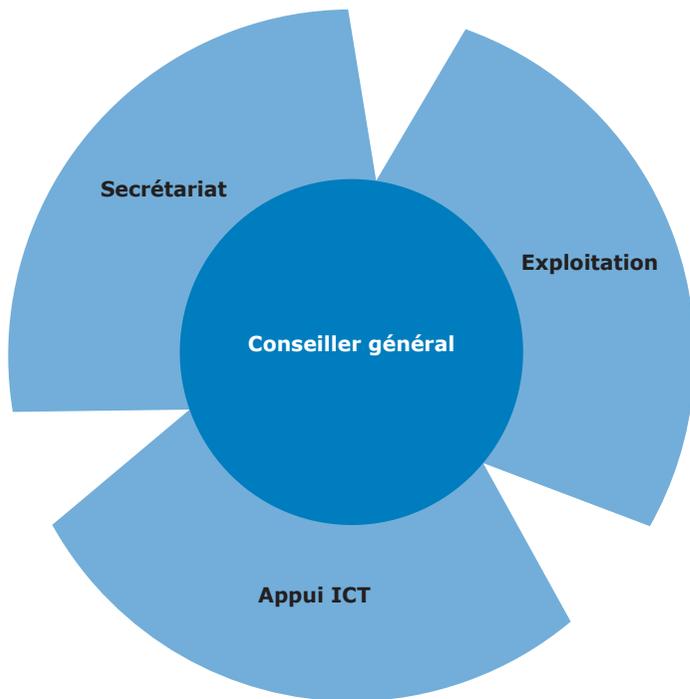
Chaque année, ICT vérifie si le nombre de licences Microsoft utilisées par la Chancellerie correspond encore à ce qui avait été convenu par contrat en 2012. La régularisation des différences constatées est appelée TrueUp. En 2013, l'enquête a démontré que sur les ordinateurs des utilisateurs quelques licences supplémentaires devaient être commandées. L'impact financier en est relativement peu important. L'analyse a également montré que 7 licences Sharepoint supplémentaires et 40 licences diverses devaient être acquises, pour un investissement global de 381.000 euros. Malgré les restrictions budgétaires importantes en 2013, le marché a été mené à bien.

### e-Premier

Depuis 2005, l'application e-Premier tourne sur les mêmes machines. Entre-temps, ces serveurs sont entièrement dépassés sur le plan technologique et ne seront plus entretenus par le producteur à partir de 2015. L'application devait donc être déménagée vers des machines plus modernes, plus rapides et plus puissantes. Il s'agit d'une opération très complexe, qui demande en outre beaucoup de préparation pour que, le moment du déménagement physique venu, il n'y ait pas d'imprévus qui rendraient l'application indisponible pendant plusieurs heures. Le déménagement a été réalisé avec succès lors du week-end du 15 novembre 2013.

### Cold Corridor

La Chancellerie attache beaucoup d'importance à la consommation durable d'énergie. En 2013, ICT a fourni une contribution substantielle sur ce plan en réorganisant la salle des ordinateurs afin que les serveurs soient concentrés en un espace clos. L'économie d'énergie réside dans la diminution de la consommation d'électricité pour le refroidissement par air. En effet, il suffit désormais de refroidir l'espace au lieu de l'ensemble de la salle des ordinateurs.



### **Extensions des Shared Services**

Le centre de données de la Chancellerie comprend bon nombre de systèmes informatiques, dont certains sont destinés aux besoins de la Chancellerie même et d'autres sont ouverts à d'autres services publics fédéraux. Ces Shared Services sont proposés à un nombre croissant d'utilisateurs. Au 31 décembre 2012, les Shared Services comptaient 3.100 utilisateurs. Une année plus tard, en décembre 2013, le nombre d'utilisateurs est passé à 4.600. Ce nombre augmentera encore de manière substantielle dans les années à venir. Dans le courant de 2014, quelques milliers d'utilisateurs supplémentaires devraient rejoindre le groupe.

Afin de préparer cette croissance, le service ICT de la Chancellerie a pu réaliser, en 2013, l'extension nécessaire de la capacité de stockage et de la capacité de l'infrastructure de réseau.

- **Capacité de stockage**  
Depuis 2008, les besoins d'espace de stockage pour les données des utilisateurs des Shared Services ont augmenté chaque année de 38% (de 7.066 GB à 26.121 GB). Une telle croissance ne peut être résorbée par l'infrastructure de stockage existante. En 2013, la Chancellerie a dès lors investi dans une extension substantielle de la capacité de stockage, qui sera installée de manière progressive, échelonnée sur les années 2013-2017. La commande a été effectuée et exécutée à l'automne 2013.
- **Infrastructure de réseau**  
Les investissements nécessaires à l'augmentation de la capacité et à la rénovation du réseau s'élèvent à 226.000 euros. La Chancellerie a rédigé le cahier des charges pour l'investissement, a organisé la consultation de marché correspondante et a attribué le marché en 2013. Le déploiement aura lieu au printemps 2014.



## Personnel et Organisation (P&O)

### FED 20

Afin de pouvoir suivre l'évolution des processus RH, le SPF Personnel et Organisation recueille en permanence des données. Celles-ci sont groupées dans un tableau de bord, de manière à monitorer les processus et constater les anomalies. Le suivi des processus permet d'améliorer la qualité des services RH. Chaque année, la Chancellerie participe à un benchmark fédéral, le Fed20. Le Fed20 est un simple tableau de bord RH avec lequel les services publics fédéraux peuvent mesurer et évaluer leur propre approche RH et la comparer avec celle des autres services publics fédéraux, sur la base d'un certain nombre d'indicateurs dans cinq domaines RH différents.

### Diversité interne

Une organisation diverse est plus efficace, plus juste et plus heureuse. Pour que l'organisation en prenne davantage conscience, le top et le middle management ont suivi un workshop sur la signification d'une politique gender friendly. On a particulièrement investi dans le développement des potentiels féminins. Pour l'occasion, le [JUMP Forum](#) annuel se déroula exceptionnellement au Centre de presse international, avec le soutien de la Chancellerie.

Chaque année, la Chancellerie reçoit bon nombre de stagiaires. En 2013, l'attention s'est portée plus particulièrement sur les canaux de communication de l'offre de stage, afin de permettre à des stagiaires de tous horizons de pouvoir effectuer un stage à la Chancellerie. Une action couronnée de succès !

### Happy@work

Etre heureux au travail, c'est important pour la Chancellerie. C'est pourquoi, elle a décidé de rejoindre les happy organisations en participant le 20 mars 2013 au [Happiness day](#) !

### Gender mainstreaming

Le 12 janvier 2007, la Belgique a adopté une loi visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, en intégrant la dimension de genre dans les structures politiques fédérales belges. La loi a donné lieu à un plan fédéral pour le gender mainstreaming. Début 2012, la cellule stratégique du Premier ministre a défini, en collaboration avec les coordinateurs de genre de la Chancellerie, un certain nombre d'actions ciblées. Une de ces actions a été le développement de la ComCollection « [Gender mainstreaming dans la communication publique](#) », qui soutient tous les communicateurs travaillant pour l'administration fédérale sur le plan du gender mainstreaming dans la communication publique. Afin de mettre la théorie en pratique, des workshops ont été organisés et une check-list utile a été mise à disposition. Suite à son énorme succès, le projet a fait l'objet d'un article spécial dans [Fedra](#), le magazine d'information des fonctionnaires fédéraux.





### **L'Atelier de l'Avenir**

En décembre, les enfants de « L'Atelier de l'Avenir » ont eu l'occasion de découvrir les coulisses du 16 rue de la Loi. Accompagnés par deux guides de prestige, à savoir notre présidente Françoise Audag-Dechamps et notre directeur général Secrétariats et Concertation Eddy Van Paemel, les enfants ont pu s'imprégner de l'atmosphère du bâtiment et se glisser dans la peau d'un ministre pour une demi-journée.

### **Handistreaming**

Toute organisation publique fédérale assume une responsabilité sociétale importante à l'égard du citoyen. Elle doit veiller à réduire au maximum les inégalités et à intégrer chaque citoyen dans les activités quotidiennes qui la concernent. L'intégration des personnes handicapées est l'un des objectifs qui, suite à la décision du Conseil des ministres du 12 mai 2012, ont été concrétisés dans une série d'actions à l'intention de l'autorité fédérale. L'amélioration de l'accessibilité des sites internet fédéraux, en collaboration avec l'asbl [Anysurfer](#), figure parmi les actions du plan d'action de la Chancellerie. Lors de la journée de la diversité fédérale, la Chancellerie a organisé deux ateliers visant à sensibiliser les communicateurs, les concepteurs et les spécialistes IT fédéraux à la question de l'accessibilité des sites et applications web fédéraux et à offrir des outils permettant d'améliorer l'accessibilité de leurs propres sites et applications.

### **Co-création stratégique@Chancellerie**

Le middle management et le comité de direction ont réalisé un exercice de réflexion relatif aux ambitions stratégiques de la Chancellerie. Véritable exercice de co-création du top et du middle management, les ambitions ont été concrétisées par une série d'objectifs. Les collaborateurs de tous les services ont ensuite été invités à un atelier sur l'un des objectifs dégagés par le top et le middle management. Ces ateliers ont permis de définir une série de projets prioritaires qui impliquent chacun dans son quotidien et qui sont déclinés dans les cycles d'évaluation.



## Services d'appui

### Secrétariat et Logistique

Le service Secrétariat et Logistique est chargé de la gestion des bâtiments et des installations techniques du 16, du 14 et du 18 rue de la Loi et de la résidence de fonction du Premier ministre, située 1 rue Lambermont. Il gère aussi la réservation de la salle de presse et des salles de réunion de la Chancellerie.

Le service gère aussi l'équipe de nettoyage, le restaurant et les stocks de fournitures de bureau. Une exécution correcte de toutes ces tâches entraîne un environnement de travail agréable, sûr et sain.

Le service assure par ailleurs le suivi du parc automobile de tous les secrétariats et organes stratégiques du gouvernement fédéral. Chaque changement ou remplacement doit être soumis au préalable à l'accord du Premier ministre. Le contrôle sur les effectifs des organes stratégiques fédéraux relève également de la compétence du service Secrétariat et Logistique.

### Concierges

Les concierges ouvrent et ferment les portes extérieures du bâtiment et sont chargés de la surveillance permanente et de la sécurité des bâtiments. Chaque soir, ils effectuent au moins une ronde pour s'assurer que toutes les portes et fenêtres sont bien fermées, qu'il n'y a pas de risque d'incendie ou d'inondation, que l'éclairage et les appareils ménagers électriques sont éteints et que les robinets de gaz et d'eau sont fermés. En cas d'accident, le concierge prend les mesures nécessaires pour limiter les dégâts.

Pendant la période où le chauffage fonctionne, le concierge fait en sorte que la température dans les locaux soit d'environ 21° pendant les heures de service et au maximum 15° en dehors de ces heures. En cas de pannes ou d'incidents au niveau du chauffage central, de l'éclairage et des autres installations, les concierges ont toujours la possibilité de prendre les mesures qui s'imposent.

Les concierges hissent les drapeaux belge et européen à des dates bien précises ou à l'occasion d'événements exceptionnels.

### Rénovation et déménagement

La deuxième phase des travaux de rénovation du bâtiment du 14 rue de la Loi, qui avait débuté en 2012, a été entièrement terminée. La réoccupation des locaux rénovés a une nouvelle fois nécessité des déménagements internes importants, qui ont principalement été effectués par le personnel technique propre et ce de manière structurée et professionnelle.

### **Salle de presse**

La salle de presse, également appelée le « bunker », est essentiellement utilisée pour les conférences de presse à l'issue du Conseil des ministres. Les membres du gouvernement fédéral peuvent également en faire usage pour leurs conférences de presse.

En 2013, la salle de presse a fait peau neuve. La table de conférence et la toile de fond ont été personnalisées et l'éclairage a été adapté.

La préparation de la salle de presse se fait par le service technique, qui prend également en charge les différents aspects techniques comme le maniement de l'éclairage, du son et de la projection.

Le personnel d'accueil du 4 rue Ducale, accueille, contrôle et accompagne les membres du gouvernement, les journalistes et les visiteurs.



### Cellule Développement durable et Green team

Lorsqu'en 2005-2006, le Premier ministre a décidé que la Chancellerie jouerait un rôle d'exemple en matière de gestion environnementale, il a définitivement lancé la Chancellerie sur la voie du développement durable. Identifier nos impacts environnementaux, les analyser et sensibiliser les collaborateurs ont constitué les premières étapes de cette démarche ambitieuse. Tous ces éléments ont été intégrés dans un système de management environnemental reconnu au niveau international (EMAS ISO 14001). Depuis lors, deux cycles d'audit de trois ans ont déjà été accomplis avec succès. 2013 constitue le début d'un troisième cycle d'audit (2013-2015).

La cellule Développement durable élabore chaque année un plan d'action annuel, qui reprend les activités que le service concerné compte mener cette année-là sur le thème du développement durable. Toutes les directions et la cellule Gender mainstreaming sont représentées au sein de la cellule Développement durable de la Chancellerie. Le service public de programmation Développement durable (l'actuel [Institut fédéral pour le développement durable](#)) assiste la cellule Développement durable et coordonne ses travaux par l'intermédiaire de réunions et d'activités conjointes. La Chancellerie participe le plus possible aux réseaux et groupes de travail de la [Commission interdépartementale pour le Développement durable \(CIDD\)](#) et du SPP Développement durable.

La Green team est une équipe de collègues soucieux de l'environnement et issus de divers services qui se sentent concernés par le changement durable. Ils veillent à la mise en œuvre concrète des activités consacrées au développement durable. Ils apportent un soutien au responsable environnement et contribuent ainsi au bon fonctionnement du système de management environnemental.

En 2013, la Chancellerie et donc également la cellule Développement durable et la Green team se sont rangés résolument derrière la [vision à long terme pour le développement durable](#). Comme le dit le Premier ministre dans l'avant-propos de la Déclaration environnementale 2013 de la Chancellerie : « Pour rendre notre développement plus durable, des actions sont nécessaires à tous les niveaux, des Nations unies à l'organisation quotidienne de nos services publics. A cet égard, il est absolument indispensable que les autorités montrent l'exemple dans leur manière de travailler. ».

En 2013, la Chancellerie a poursuivi sur la même voie.

- **Alimentation** : en 2013 aussi, l'alimentation durable constituait un pilier important au sein de la Chancellerie. Elle le restera d'ailleurs à l'avenir. Chaque jour, l'équipe du restaurant ne ménage pas ses efforts pour mettre en valeur le certificat « restaurant durable » (obtenu en 2012). A l'occasion de la Journée du développement durable dans l'administration fédérale, un concours de recettes a été organisé en collaboration avec le restaurant.





# Ensemble nous nous engageons pour une Belgique durable

Une VISION pour la BELGIQUE  
découvrez les 8 témoignages dans la brochure

GAGNEZ UN WEEK-END DANS  
UNE CABANE DE LUXE



accrochez votre engagement dans l'arbre  
à vœux pour une Belgique durable sur  
[facebook.com/wishtreebelgium](https://www.facebook.com/wishtreebelgium)

Une initiative du  
SPP Développement Durable

be

- **Energie** : les travaux de rénovation du 14 rue de la Loi, qui mettaient l'accent sur les économies d'énergie, se sont terminés en 2013. Les travaux à la salle des serveurs, le Green Data Center, ont quant à eux débuté en 2013. Tout ceci doit permettre de faire des économies d'énergie et de réduire les émissions de CO2. Via la Régie des bâtiments, un nouveau contrat-cadre a en outre été conclu avec Electrabel pour 100% d'électricité verte.
- **Sensibilisation** : via intranet, e-mails, affiches et activités
  - o Le lundi 4 février 2013, une session d'information a été organisée sur EMAS et le développement durable pour les membres des organes stratégiques du Premier ministre et les nouveaux collaborateurs.
  - o Le jeudi 24 octobre 2013, la Chancellerie a selon son habitude participé à la Journée du développement durable. La Green team, comme à chaque fois un moteur important derrière l'organisation de cette journée, a surtout voulu accentuer l'engagement personnel de chacun. Les membres du personnel pouvaient non seulement participer au concours de recettes mais aussi faire leurs premiers pas en tant qu'entomophage (mangeur d'insectes) et accrocher leurs souhaits et leur engagement pour un avenir durable dans « l'arbre à vœux ». Dans la brochure « Ensemble nous nous engageons pour une Belgique durable » du SPP Développement durable, vous pouvez lire huit histoires et témoignages pour une vie durable.

« Ensemble nous nous engageons pour une Belgique durable » était le slogan de la Journée développement durable 2013. L'engagement personnel de chacun est à cet égard très important.

## Service de traduction

Le service de traduction est chargé des traductions de textes et des traductions simultanées. Les textes sont très divers et abordent bon nombre de domaines. Des collaborateurs assurent également la traduction simultanée lors des réunions du Conseil des ministres, du Conseil des ministres restreint (Kern), du Comité de concertation, du Comité A, du Comité de secteur, des réunions de la Commission du Pacte culturel, des conférences de presse et d'autres réunions formelles et informelles. Le service de traduction est disponible 24h/24, et ce toute l'année.

# **DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES**

**SECRETARIATS ET CONCERTATION**

**COORDINATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**COMMUNICATION EXTERNE**

## SECRETARIATS ET CONCERTATION

La direction Secrétariats et Concertation compte quatre services de secrétariat : le secrétariat du Conseil des ministres, le secrétariat du Comité de concertation, le secrétariat des deux comités de négociation syndicale (Comité A et Comité de Secteur I) et le secrétariat du Collège et du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité.

### Secrétariat du Conseil des ministres

Ce secrétariat assure toutes les activités administratives et logistiques liées aux réunions du Conseil des ministres : instruire et archiver les dossiers, rédiger et envoyer l'ordre du jour, organiser les réunions, communiquer les résultats des décisions prises au sein du gouvernement fédéral. Malgré le transfert important de compétences du niveau fédéral aux entités fédérées, le Conseil des ministres reste un des lieux clés de la politique belge.

### Secrétariat du Comité de concertation

Le Comité de concertation est composé de ministres du gouvernement fédéral et des gouvernements des communautés et régions. Cette assemblée débat des différents dossiers qui, dans le cadre d'une bonne gouvernance, nécessitent une collaboration entre les différents niveaux de pouvoir et doivent être vérifiés en ce qui concerne les différentes compétences. Le Comité de concertation se réunit habituellement une fois par mois. Le secrétariat du Comité de concertation assure également les activités administratives et logistiques des réunions.

Le secrétariat du Comité de concertation est également chargé du suivi de l'état d'avancement et de la publication des accords de coopération entre les diverses autorités. Il centralise aussi toutes les informations liées aux conférences interministérielles. Ces conférences sont une émanation du Comité de concertation et travaillent sur des thèmes précis qui sont directement fonction de l'actualité.

### Affaires syndicales

Ce service assure le secrétariat des deux comités de négociation syndicale : le Comité A et le Comité de Secteur I - Administration générale. Les deux comités sont composés d'une délégation de l'autorité et des organisations syndicales représentatives dans le secteur public. Ils sont présidés par le Premier ministre. Les délégations négocient notamment le statut administratif, le régime pécuniaire, les pensions et la durée et l'organisation du travail.





### **Le Comité A**

Le Comité A, également appelé le Comité commun à l'ensemble des services publics, est compétent pour des matières qui concernent tous les fonctionnaires (niveaux local, provincial, régions, communautés et fédéral). La délégation de l'autorité se compose de ministres fédéraux ainsi que de représentants des entités fédérées. Au sein du Comité A, des accords intersectoriels sont également conclus. Ce sont des « accords-cadres » par lesquels l'autorité s'engage à réaliser certains aspects concernant l'emploi, les conditions de travail, les pensions et les relations sociales.

### **Le Comité de Secteur I - Administration générale**

Ce comité est compétent pour des matières qui concernent les fonctionnaires travaillant auprès de la Chancellerie, du SPF Personnel et Organisation, du SPF Budget et Contrôle de la gestion, du SPF Technologie de l'information et de la communication, des établissements scientifiques fédéraux, de l'Orchestre national de Belgique, du Théâtre royal de la Monnaie, du Palais des Beaux-Arts, du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, de la Régie des bâtiments, du Corps interfédéral de l'Inspection des finances.

Le service des Affaires syndicales met aussi du personnel à la disposition de deux commissions de contrôle pour le soutien administratif et logistique :

- la Commission de contrôle de la représentativité des organisations syndicales dans le secteur public
- la Commission des primes syndicales

Ces commissions sont indépendantes et autonomes.

### **Secrétariat du Collège et du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité**

Le Comité ministériel du renseignement et de la sécurité est un organe politique qui détermine la politique à mener en matière de renseignement et veille à son exécution coordonnée.

Le Premier ministre préside le Comité, dans lequel siègent aussi d'office les ministres de l'Intérieur, de la Justice, de la Défense et des Affaires étrangères. D'autres membres du gouvernement peuvent aussi être invités, ou désignés comme membre permanent.

Le Collège du renseignement et de la sécurité est un organe administratif. Il sert de relais entre le Comité ministériel du renseignement et de la sécurité et les services qui appliquent la politique du renseignement sur le terrain. Le secrétariat assure la préparation et le suivi des réunions du Collège et du Comité ministériel.

## COORDINATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

Cette direction regroupe bon nombre de divisions différentes ayant chacune leur propre spécialisation : le service d'Études, le service des Marchés publics, le service du Contentieux, le service Protocole et Distinctions honorifiques, le service Réformes institutionnelles.

### Service d'Études

Le service d'Études est chargé d'apporter un soutien technique et juridique lors de la préparation, de la coordination et du suivi de projets gouvernementaux. Il fournit une expertise juridique et technique en matière de techniques et de procédures législatives. Il assure le suivi des travaux parlementaires et la coordination des réponses aux questions parlementaires.

Ce service s'occupe aussi des compétences et du statut des membres du gouvernement, du statut des services et institutions créés auprès du Premier ministre ainsi que de la réglementation et de la composition des organes stratégiques des membres du gouvernement.

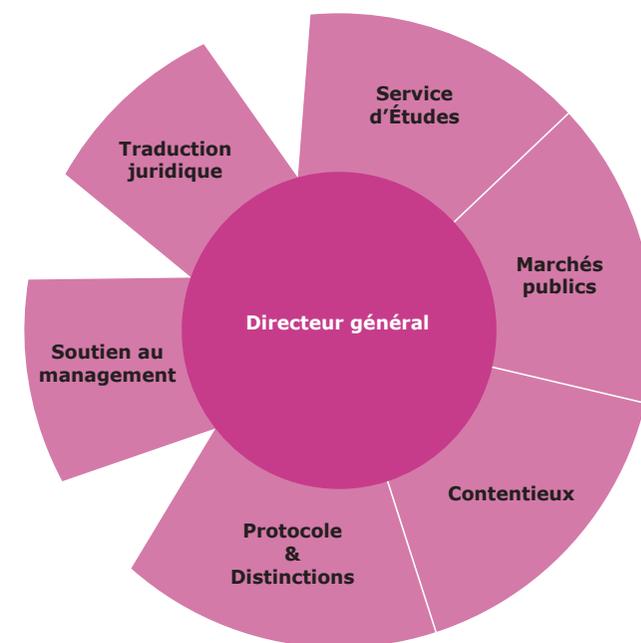
### Sixième réforme de l'État

Le 22 janvier 2013, le Premier Ministre, les ministres-présidents et les secrétaires d'État chargés de la réforme de l'État ont décidé de créer une task force interfédérale pour les transferts de compétences. Cette task force, créée au départ de la Chancellerie du Premier Ministre et des entités fédérées, a pour mission de permettre l'échange d'informations utiles et d'organiser les conditions pour l'envoi d'une avant-garde de fonctionnaires fédéraux.

Après une réunion de lancement, le 6 février, une rencontre a été organisée avec un représentant du SPF Personnel et Organisation, qui a commenté le transfert du personnel, et l'administrateur général de la Régie des bâtiments, qui a donné plus de précisions quant au transfert de bâtiments.

Depuis mars, des réunions thématiques sont par ailleurs organisées avec les services publics fédéraux et les institutions publiques fédérales concernés et les membres de la task force. Au cours de ces réunions, des informations générales sont fournies par domaine de compétences sur, entre autres, les méthodes et processus de travail utilisés et les applications ICT. Ces réunions thématiques permettent :

- d'informer simultanément les représentants des administrations de toutes les entités fédérées
- de créer des groupes de travail thématiques et des réseaux d'échange d'informations par domaine de compétences. Les groupes de travail, dans lesquels toutes les parties concernées sont représentées, ont préparé des projets de protocoles pour mars 2014, qui règlent la période de transition entre l'entrée en vigueur des transferts de compétences et le transfert effectif du personnel. Les groupes de travail ont également examiné toutes les questions pertinentes concernant le transfert de compétences.





La task force a élaboré une proposition concernant une avant-garde, qui a été soumise au Conseil des ministres du 6 décembre 2013.

En concertation avec tous les directeurs d'encadrement Personnel et Organisation ou leurs représentants concernés par le transfert de personnel dans le cadre de cette réforme de l'État, la Chancellerie a par ailleurs élaboré un projet d'arrêté royal qui règle le transfert du personnel aux entités fédérées. Le Conseil des ministres a approuvé le projet le 31 janvier 2014.

Simultanément, le travail législatif concernant le deuxième volet de la réforme de l'État a été finalisé en 2013. En décembre, le parlement fédéral a approuvé 42 propositions de révision de la Constitution, 9 propositions de loi spéciale et 12 propositions de loi. Le Roi les a signées le 6 janvier 2014. Le service d'Études a coordonné l'ensemble du processus de contresignature par les ministres compétents et la collaboration avec les différents départements pour la publication des lois au Moniteur belge, le 31 janvier 2014.

### Contentieux

Le service du Contentieux coordonne principalement les interventions du gouvernement fédéral devant la Cour constitutionnelle. Il reçoit et distribue aux membres du Conseil des ministres les documents que la Cour constitutionnelle fait parvenir au Premier ministre, et assure le secrétariat en ce qui concerne la défense des intérêts de l'État fédéral belge. Le service veille au respect des règles de procédure et des délais en rapport avec les interventions mentionnées ci-dessus : renvoi aux membres du gouvernement compétents en la matière, désignation d'avocats, dépôt des mémoires, etc. Il rédige un bulletin, qui reprend une liste des affaires introduites devant la Cour constitutionnelle. Chaque semaine, ce bulletin est soumis au Conseil des ministres pour approbation. En 2013, 238 nouvelles affaires relatives à la Cour constitutionnelle ont été introduites, dont 135 questions préjudicielles et 103 recours en annulation. Le service traite également les recours devant d'autres tribunaux et cours dans lesquels le Premier ministre est concerné, ou les renvoie aux membres du gouvernement compétents en la matière.

A noter qu'en 2013, la bibliothèque de la Chancellerie, qui est gérée par le service du Contentieux, a vécu deux événements majeurs. Tout d'abord, la bibliothèque a été complètement remise à neuf, mettant en valeur son charme et son cachet historique. Ensuite, le catalogue de la bibliothèque de la Chancellerie a intégré le [catalogue commun des bibliothèques fédérales](#), qui rassemble les données des bibliothèques de certains services publics fédéraux et établissements scientifiques fédéraux. Cette avancée importante permet de mieux valoriser notre collection auprès d'un public plus large, mais aussi de renforcer la collaboration avec les autres bibliothèques qui font partie de ce réseau.

### **Commission interministérielle Droit humanitaire**

La direction générale Coordination et Affaires juridiques représente le Premier ministre à la commission interministérielle Droit humanitaire (CIDH). Le représentant ou son suppléant participe aux groupes de travail et y préside les groupes de travail Communication et Protection des biens culturels en cas de conflit armé.

A la suite de l'élection de Benjamin Goes (en décembre 2012), le coordinateur du service Contentieux et Distinctions honorifiques, à la présidence du Comité intergouvernemental pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, l'année 2013 fut placée sous le signe de l'Unesco, avec de multiples missions et réunions statutaires à Paris, ou dans le cadre des objectifs de la présidence (prioritairement l'augmentation des ratifications au Deuxième Protocole à la convention de La Haye de 1954, et le renforcement des synergies avec les conventions Culture de l'Unesco et les acteurs concernés par la protection des biens culturels). Lors de la réunion du comité en décembre 2013, les 12 États membres du comité, alors partiellement renouvelé dans sa composition, l'ont reconduit pour un deuxième et dernier mandat d'un an.

Au niveau belge, l'impulsion de cette présidence a débouché notamment sur :

- l'inscription par le Comité intergouvernemental de trois biens culturels belges sur la liste des biens culturels sous protection renforcée, venant ainsi couronner le travail conséquent mené par le groupe de travail Biens culturels de la CIDH et plus particulièrement des représentants des régions et du SPF Intérieur, pour monter ces dossiers d'inscription;
- l'organisation d'un colloque international au Palais d'Egmont les 12 et 13 décembre 2013, intitulé : « La mise en œuvre du Deuxième Protocole de 1999 à la convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ». Avec plus de 150 participants inscrits, de nombreux soutiens ministériels et associatifs et une magnifique réception à l'Institut royal du patrimoine artistique, cet événement fut une réussite à tous les niveaux. Il est prévu de publier les Actes de ce colloque dans le courant de l'année 2014.



## Protocole et Distinctions honorifiques

Le service Protocole et Distinctions honorifiques répond aux questions concernant le protocole. Il s'agit principalement de questions relatives aux plaques d'immatriculation A et à l'ordre de préséance des membres du gouvernement. Le service s'occupe également des distinctions honorifiques et des décorations civiques. Le service assure le suivi des dossiers qui ont été introduits dans ce cadre auprès du Premier ministre ou du Conseil des ministres, principalement par les entités fédérées. Il fait de même pour les particuliers qui introduisent des demandes de distinctions individuelles. Le service collabore étroitement avec le service des Ordres du SPF Affaires étrangères, qui est compétent pour cette matière.

## Passation des pouvoirs royaux

La Belgique a un nouveau Roi. Après 20 ans de règne, le roi Albert II a passé les pouvoirs à son fils Philippe le jour de la Fête nationale. Celui-ci est ainsi devenu le septième roi des Belges. Afin de préparer cette passation des pouvoirs royaux, une task force a été créée à la Chancellerie, chargée d'élaborer tous les aspects de cet événement. La task force 21 juillet était composée de représentants de la Chambre des représentants, du Sénat, du Palais royal, des ministres compétents, du SPF Intérieur, du SPF Affaires étrangères, du ministère de la Défense et du SPF Justice. Elle était présidée par le président du comité de direction a.i. de la Chancellerie, qui a reçu le soutien administratif du coordinateur du service Protocole et Distinctions honorifiques.

Dès l'annonce par le Roi, le 3 juillet, d'abdiquer le 21 juillet, une note relative aux actes à poser a été préparée par le service d'Études et une première ébauche de déroulé des cérémonies a été soumise au Premier ministre. La task force 21 juillet s'est réunie à plusieurs reprises pour discuter de tous les aspects de cette journée du 21 juillet, et principalement des cérémonies d'abdication et de prestation de serment, afin d'assurer la cohérence du programme et sa fluidité, tout en tenant compte des multiples et différentes contraintes relevées. Une note reprenant toutes les informations pratiques utiles pour les membres du gouvernement, telles que l'horaire et le déroulé de la journée, les déplacements avec un relevé sur cartes, les seating-plans, a été discutée lors du Conseil des ministres du 17 juillet. Le SPF Justice a préparé l'acte d'abdication et un certain nombre d'autres actes légaux en collaboration avec le service d'Études.

Le Roi sanctionne et promulgue les lois approuvées par le Parlement. La formulation de celles-ci a été adaptée au nouveau Roi. La formule exécutoire des arrêts et jugements des cours et tribunaux, des ordonnances, des mandats de justice et de tous les actes comportant exécution parée a également été adaptée à la nouvelle royauté.

Le Roi est également le chef des forces armées. Par arrêté royal du 14 juillet 2013, le prince Philippe a été promu au grade de général et au grade équivalent d'amiral en qualité de commandant en chef des forces armées.

La prestation de serment du Roi devant les chambres réunies, la Chambre des représentants et le Sénat, et devant de nombreux invités, a été publiée au Moniteur belge le 21 juillet.

CHAMBRES LÉGISLATIVES  
 Séance solennelle des Chambres réunies  
 21 juillet 2013  
 PRESTATION DE SERMENT  
 de Sa Majesté Philippe,  
 Roi des Belges  
 Le 21 juillet 2013, à 12 heures, Sa Majesté le Roi  
 solennellement prêté le serment prescrit par l'article 91  
 de la Constitution devant les Chambres réunies, au Palais de la Nation.  
 Ik zweer dat ik de Grondwet en de wetten van het Koninkrijk  
 België, 's Lands onafhankelijkheid handhaven en  
 de grondwettelijke orden bewaren.  
 I observeer la Constitution et les lois du peuple  
 belge, l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire.  
 Ich schwöre, die Verfassung und die Gesetze des  
 Königreichs Belgien, die Unabhängigkeit und die  
 Verfassung der Ordnung zu wahren.



## Marchés publics

Le service des Marchés publics est chargé de la préparation, de la coordination, de l'élaboration et du suivi de la législation relative aux marchés publics et, en particulier, dans le cadre de la transposition du droit européen en droit belge. Le service participe aux réunions européennes en la matière et assure également le secrétariat de la commission des Marchés publics, à laquelle il apporte également une assistance intégrale. En 2013, il y a eu 11 réunions de la commission.

Le service donne par ailleurs des avis juridiques en matière de marchés publics au Premier ministre et à ses collaborateurs, mais aussi, dans la mesure du possible, à d'autres services publics. Dans le cadre des obligations européennes dans ce domaine, le service est chargé de la collecte, du traitement et du rapportage des données statistiques relatives aux marchés publics pour toutes les instances adjudicatrices belges. Les investissements belges annuels dans les marchés publics s'élèvent à quelque 20 milliards d'euros.

### Achèvement de la révision globale de la législation marchés publics

En 2013, les travaux pour la révision globale de la législation marchés publics, sur la base de la loi marchés publics du 15 juin 2006, se sont achevés. Le volet reprenant les règles de passation, en d'autres termes les règles de procédure concernant la publicité, la sélection des candidats et soumissionnaires, et l'attribution et la conclusion des marchés publics, a été finalisé par un dernier arrêté royal pour les marchés des entreprises ayant des droits spéciaux ou exclusifs dans les secteurs spéciaux. Il complète les arrêtés royaux passation, promulgués auparavant pour les marchés publics des pouvoirs adjudicateurs classiques et des entreprises publiques.

Au volet reprenant les règles de passation s'est joint le deuxième volet de la nouvelle législation marchés publics, qui reprend le cadre contractuel pour les marchés publics et les concessions de travaux publics. Il s'agit ici de ce que l'on appelle les règles générales d'exécution. Elles remplacent l'ancien cahier général des charges.

Un troisième et dernier volet de la nouvelle législation marchés publics comprend la loi de protection juridique du 17 juin 2013. La loi stipule, tant pour les marchés publics et les marchés dans les secteurs classiques et spéciaux que pour les marchés publics et les marchés dans le domaine de la défense et de la sécurité, les obligations de motivation et d'information qui doivent être respectées par les instances adjudicatrices. Elle reprend également les dispositions concernant les voies de recours auxquelles les candidats et les soumissionnaires peuvent faire appel pour introduire un recours contre les décisions prises dans le cadre de marchés publics. Cette loi peut en quelque sorte être considérée comme la conclusion de la nouvelle législation.

Enfin, un arrêté royal a été promulgué en ce qui concerne les règles pour la délégation et le contrôle des marchés publics des pouvoirs adjudicateurs au niveau fédéral. L'opération de révision a finalement été scellée par l'arrêté royal du 2 juin 2013 fixant la date d'entrée en vigueur de la loi marchés publics et des arrêtés royaux de la nouvelle législation au 1er juillet 2013.

Suite à cette importante réforme, qui s'est étendue sur bon nombre d'années, plusieurs arrêtés de modification ont également dû être rédigés. Ils ont en grande partie été préparés en 2013. Un premier arrêté de modification, qui concerne les différents arrêtés royaux passation, a été promulgué entre-temps (arrêté royal du 14 février 2014). Un deuxième arrêté de modification, qui adapte l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution et plus particulièrement les règles de paiement, sera publié dans la première moitié de 2014.

Plus d'informations et références sur [www.16procurement.be](http://www.16procurement.be).

### **Participation aux travaux du Conseil européen sur un train de nouveaux projets de directives**

Le service des Marchés publics a participé activement, en soutien à la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne, aux travaux intensifs du Conseil européen sur un train de nouveaux projets de directives marchés publics et concessions. La Commission européenne les avait présentés fin 2011, dans le cadre du Small Business Act.



## COMMUNICATION EXTERNE

### Un 21 juillet historique

Sous un ciel bleu azur et par des températures tropicales, la Belgique a célébré, ce 21 juillet 2013, plusieurs événements historiques : la Fête nationale, les 20 ans de règne d'Albert II et la cérémonie de prestation de serment du roi Philippe, septième roi des Belges. Les cérémonies de la passation de pouvoir, qui ont duré une journée entière et avaient déjà démarré la veille, étaient sobres, cérémonielles et conformes à la tradition belge. En effet, en Belgique, le nouveau Roi prête serment devant les Chambres réunies, à savoir la Chambre des représentants et le Sénat, qui représentent le peuple belge.

### Un centre de presse dans l'ombre du Palais

La direction générale Communication externe a joué un rôle important dans la communication relative aux événements et dans l'organisation des relations de presse. Elle a assuré la mise en place d'un centre de presse, en collaboration avec le SPF Affaires étrangères et le ministère de la Défense. Ce centre de presse, installé dans le bâtiment principal du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, disposait de tous les appareils et installations techniques nécessaires, facilitant ainsi le travail d'un grand nombre de journalistes et de photographes.

Au départ du centre de presse, les journalistes étaient accompagnés en pools et transportés vers les différents lieux de reportage. Pour la transmission de la captation en direct vers les autres chaînes de télévision, la direction a collaboré avec la RTBF et la VRT. Des podiums ont également été aménagés afin de permettre aux équipes de télévision de filmer les événements. Sur les lieux de reportage, des liaisons internet par câble et des accès wifi avaient également été prévus.

### Images exclusives

La direction générale Communication externe a également assuré le reportage photo officiel des principaux événements de la journée. Ces photos exclusives ont été immédiatement diffusées sur [www.21juillet.monarchie.be](http://www.21juillet.monarchie.be) et les comptes Twitter et Facebook de [www.belgium.be](http://www.belgium.be). En collaboration avec le Palais royal, la direction a publié les communications officielles relatives aux événements sur la page web [www.21juillet.monarchie.be](http://www.21juillet.monarchie.be), qu'elle avait créée spécialement pour l'occasion, et a pris en charge l'information et les briefings destinés aux journalistes. L'Infoshop, le magasin en ligne de la direction générale Communication externe, a quant à lui traité les nombreuses demandes de photos officielles des nouveaux souverains.





### **Des drapeaux belges par centaines de milliers**

Sur la place Royale, le stand que la direction générale Communication externe partageait avec la Commission européenne, a été pris d'assaut par des personnes à la recherche de petits drapeaux belges gratuits ou de gadgets portant le logo .be.

Lors du Bal National du 20 juillet 2013, qui était placé sous le signe des adieux du roi Albert II, plus de 100.000 petits drapeaux belges au total avaient déjà été distribués. Ils ont revêtu ces deux événements des couleurs de la belgitude. Depuis sa création pour les dix ans de règne d'Albert II, le Bal National constitue d'ailleurs un des nombreux projets soutenus par la direction générale Communication externe.

### **Une tournure surprenante**

L'annonce tardive de l'abdication du roi Albert II n'a pas laissé beaucoup de temps pour planifier les événements.

Dans le cadre de la passation des pouvoirs royaux, la Communication externe a apporté son aide à de nombreux événements :

- le concert au Palais des Beaux-Arts
- le Bal National (organisé avec le soutien de la Communication externe)
- le Te Deum à la cathédrale Saints-Michel-et-Gudule
- la cérémonie d'abdication au Palais royal de Bruxelles
- la prestation de serment du roi Philippe au Palais de la Nation
- les salutations de la famille royale au balcon du Palais royal
- l'hommage du roi Philippe au tombeau du Soldat inconnu
- le passage en revue des troupes à partir de La Chasse
- le défilé militaire et civil
- la visite des souverains à la Fête au Parc
- le feu d'artifice

Plus d'informations concernant le programme sur [www.21juillet.monarchie.be](http://www.21juillet.monarchie.be)



## Réorganisation

Le directeur général, qui est entré en fonction en septembre 2012, a élaboré un nouveau plan stratégique et opérationnel pour 2013-2018. Le nouveau management allait également de pair avec une nouvelle structure organisationnelle dont l'objectif était de promouvoir la collaboration entre les différents services de la direction générale Communication externe et de mieux les soutenir. Les services ont été organisés de manière à mieux utiliser leur savoir-faire sur le plan de la politique fédérale d'information et de communication.

La politique fédérale d'information et de communication comprend les missions de la direction générale Communication externe telles que le soutien de la communication du Premier ministre et du gouvernement fédéral ainsi que la traduction des décisions prises par le gouvernement vers le monde extérieur. Concrètement, il s'agit d'actions de communication qui ont pour objectif de répondre aux questions concrètes des citoyens et des entreprises et de promouvoir des événements et des actions qui développent l'identité et la visibilité de l'État fédéral et la « marque Belgique ».

La direction Communication externe s'adresse à des groupes-cibles externes tels que les citoyens, les entreprises et les médias, et à des groupes-cibles internes tels que le Premier ministre, les membres du gouvernement et les services et organismes publics fédéraux. Elle collabore par ailleurs avec de nombreux partenaires des secteurs public et privé et avec des partenaires internationaux et joue un rôle de coordination au sein des autorités fédérales. La direction dirige ainsi avec le SPF Personnel et Organisation le réseau des communicateurs fédéraux en vue d'échanger des bonnes pratiques et d'encourager l'innovation, ou assure la coordination de grands projets communs comme la passation des pouvoirs royaux.

La direction Communication externe compte trois services opérationnels, à savoir le service Production, le service Diffusion et le service Promotion, qui sont soutenus par un service transversal Projets et Accompagnement. Chaque service, à l'exception du service Projets et Accompagnement, est constitué de deux cellules. Le nouvel organigramme et le nouveau plan stratégique et opérationnel témoignent de la volonté d'améliorer sans cesse la qualité et l'expertise des services.

### Service Projets & Accompagnement

Le service transversal Projets et Accompagnement accompagne les processus administratifs, budgétaires et comptables, dans une orientation axée sur les résultats. Il encadre et coordonne le travail des équipes de projets, en concertation avec le directeur général et les services opérationnels. Son équipe est également chargée de l'évaluation des actions de communication. Elle veille en outre à la transversalité des actions avec les autres services de la Chancellerie et au partage des expertises de la direction avec ses partenaires de l'administration fédérale.



## Focus sur la communication du Conseil des ministres

### Un service essentiel, une équipe rodée et performante

Le traditionnel Conseil des ministres fédéral se réunit habituellement tous les vendredis. Depuis près de vingt ans, l'équipe de communication du Conseil des ministres diffuse des communiqués de presse sur toutes les décisions prises par le gouvernement. A l'origine, principalement diffusés par fax via l'agence Belga, ces communiqués ont pris une grande valeur ajoutée avec les années et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Une équipe professionnelle et expérimentée en assure la rédaction, la coordination et la diffusion. Et bien plus encore...

Mais le service ne se limite pas à ces communiqués. Grâce à la plateforme de communication fédérale [www.presscenter.org](http://www.presscenter.org), l'équipe publie aussi l'ordre du jour du Conseil des ministres pour la presse, le streaming de la conférence de presse du gouvernement ainsi qu'un résumé de celle-ci. Il s'agit d'une communication à 360°, via les nombreux canaux de communication : les portails [www.presscenter.org](http://www.presscenter.org) et [www.belgium.be](http://www.belgium.be), Facebook et Twitter. Enfin, les communiqués de presse sont immédiatement repris sur Belga (Belga Media Support) et un mailing est envoyé gratuitement à toute personne abonnée à ce service, via [www.presscenter.org](http://www.presscenter.org) (citoyen, journaliste ou autre professionnel intéressé). Tous les communiqués de presse officiels du Conseil des ministres depuis 1995 sont archivés et peuvent être consultés sur [www.presscenter.org](http://www.presscenter.org).

### Un travail en partenariat

Le service travaille tout d'abord en étroite collaboration avec le secrétariat du Conseil des ministres. Le secrétariat collecte les informations et constitue les dossiers destinés au Conseil des ministres. Sur la base de ces dossiers, souvent volumineux et au jargon juridico-administratif, l'équipe du Conseil des ministres rédige des communiqués de presse clairs et objectifs, dans un style neutre et uniforme qui met en exergue ce que la décision change concrètement pour le citoyen, l'entreprise ou le travailleur concerné.

L'équipe du Conseil est aussi en contact permanent avec les cellules stratégiques des membres du gouvernement, leurs conseillers et leurs attachés de presse, afin de demander des précisions et valider les communications sur le contenu. Elle travaille également en partenariat avec les porte-parole du Premier ministre et le secrétaire du Conseil des ministres. Le service de presse du Premier ministre organise les conférences de presse qui sont filmées et retransmises en streaming. Les liens vers ce streaming sont publiés sur le [compte Twitter du Premier ministre](#) et sur [www.belgium.be](http://www.belgium.be). Lors d'un débriefing général, le secrétaire du Conseil des ministres donne son accord définitif sur tous les communiqués, en fonction des décisions du Conseil des ministres.

En 2013, l'équipe rédaction a couvert 36 Conseils des ministres et rédigé 720 communiqués de presse. Fin décembre 2013, il y avait 3.696 abonnés au bulletin d'information du Conseil des ministres.



## Service Production

### Cellule Rédaction

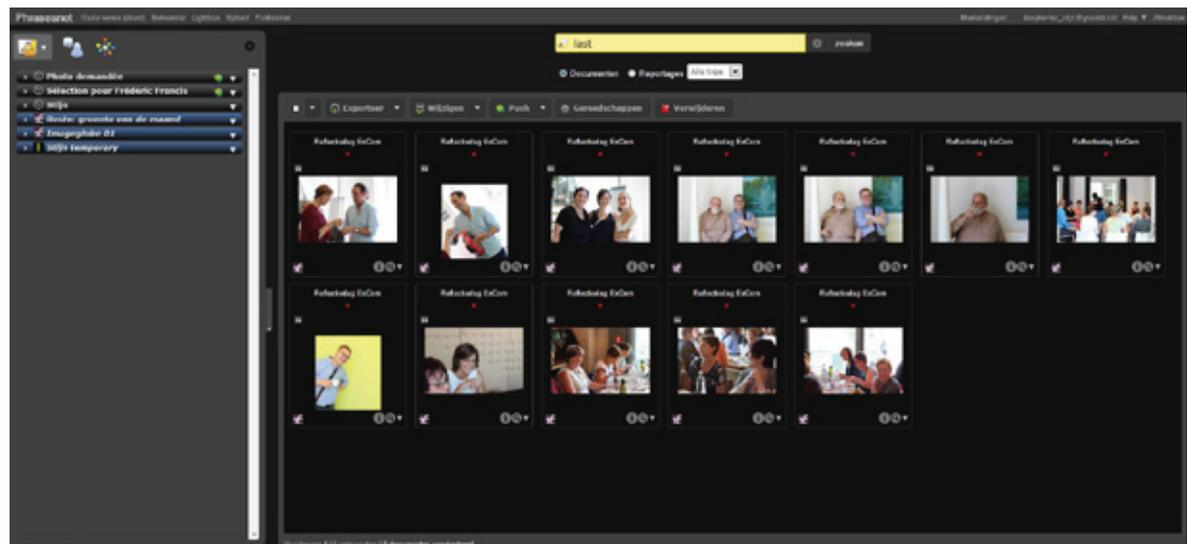
La cellule Rédaction rassemble, traite et produit l'information qui constitue la base pour les différents canaux et supports de communication : communiqués de presse, sites internet, rapports annuels, médias sociaux... La cellule s'occupe notamment de la rédaction et de la diffusion des communiqués de presse du Conseil des ministres. Elle gère également le contenu du portail fédéral [www.belgium.be](http://www.belgium.be) et participe aux nombreux projets de la direction générale pour tous les aspects de contenu et rédactionnels.

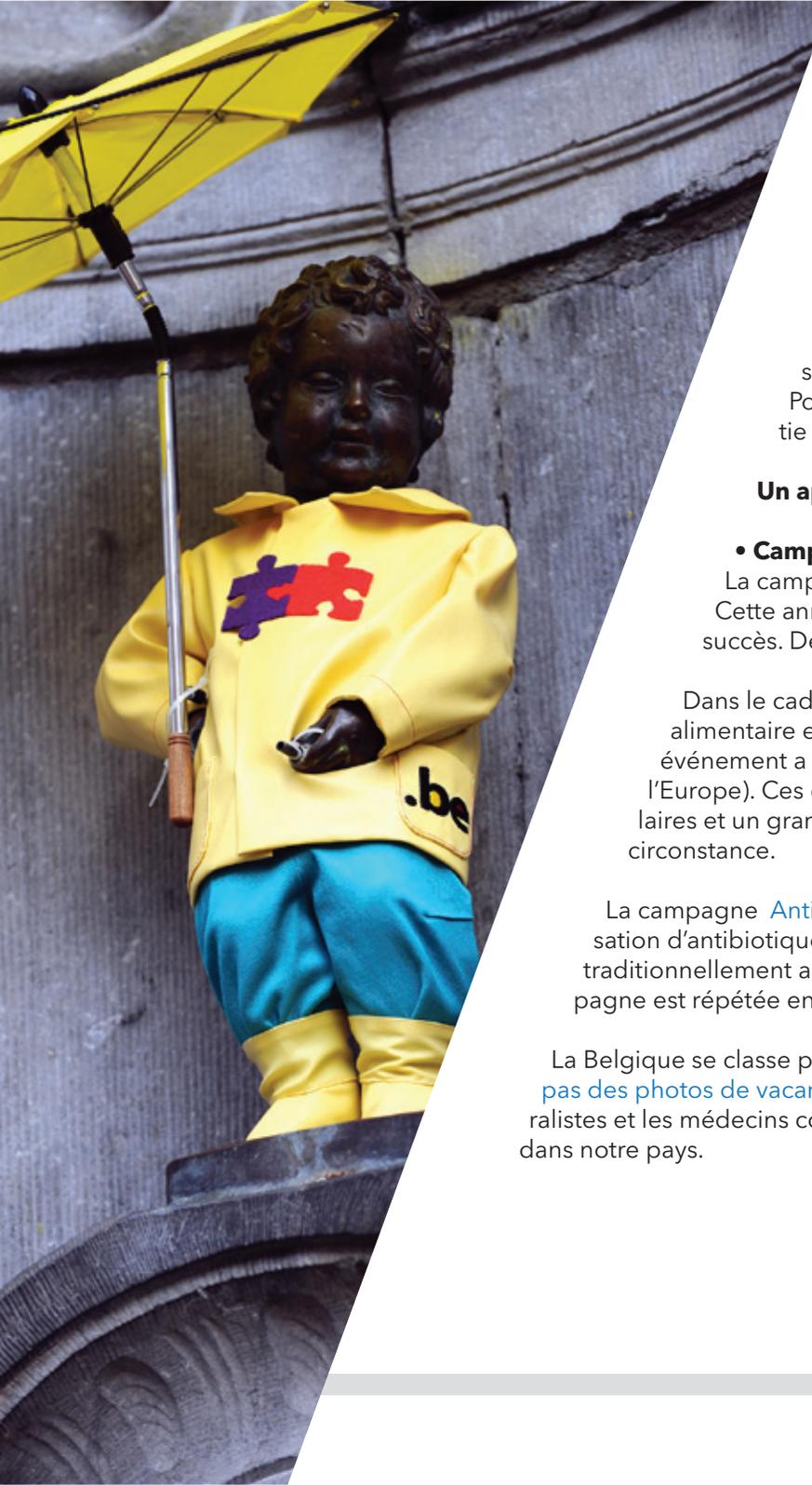
La cellule Rédaction est chaque semaine au service des citoyens, des journalistes et des professionnels concernés pour offrir une communication claire, précise et neutre de toutes les décisions du Conseil des ministres. La transparence et la publicité des décisions du gouvernement fédéral sont ainsi assurées.

### Cellule Multimédia

La cellule Multimédia répond à un besoin important au sein de la Chancellerie en matière de graphisme et de gestion photographique, comme par exemple la conception graphique de nouveaux sites web, la mise en pages de brochures, la réalisation de logos, d'affiches, de cartes de vœux, la gestion et la diffusion d'images ou encore la collaboration à des campagnes.

Un des plus importants défis que la cellule Multimédia ait relevé en 2013 est la mise en place d'une banque d'images. Elle se compose actuellement de plus de 15.000 objets médias (photos, vidéos, images, sons ...) portant sur des thématiques diverses et variées, telles que la monarchie, la Belgique, l'histoire, les événements auxquels la Chancellerie a participé... Cette banque d'images est accessible à tous les collaborateurs de la Chancellerie et permet une meilleure gestion des droits et une centralisation des différentes utilisations des images.





## Service Diffusion Cellule campagnes d'information

La cellule Campagnes d'information gère les campagnes d'information des autorités fédérales. En étroite collaboration avec le service public-client, la cellule intervient de manière aussi efficace que possible pour atteindre le résultat souhaité. Le service entreprend, par ailleurs, des actions en vue d'augmenter la qualité et la professionnalisation des campagnes d'information et des moyens investis. Grâce à l'achat direct d'espaces médias, les autorités fédérales bénéficient de tarifs avantageux.

En 2013, un certain nombre de nouvelles campagnes ont été mises sur pied. D'autres campagnes de suivi, qui avaient déjà été menées au cours des années précédentes, ont à nouveau été diffusées en 2013. Pour toutes ces campagnes, un montant de quelque 2,5 millions d'euros a été dépensé, la plus grande partie allant aux achats médias.

### Un aperçu des campagnes les plus marquantes

#### • Campagnes de suivi

La campagne [Tax-on-web](#) incite le contribuable belge à remplir sa déclaration fiscale par la voie électronique. Cette année, il s'agissait d'une campagne brève mais percutante à la radio et sur le web, qui a remporté un franc succès. De plus en plus de contribuables remplissent aujourd'hui leur déclaration en ligne.

Dans le cadre de la lutte contre la pénurie de donneurs d'organes, le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement mène depuis 2005 une campagne de sensibilisation, intitulée [Beldonor](#). En 2013, un événement a été mis sur pied lors de la Journée européenne du don d'organes (sous les auspices du Conseil de l'Europe). Ces événements se sont déroulés pour la première fois en Belgique, avec des stands d'info, des jeux populaires et un grand gâteau composé de cupcakes sur la place de la Monnaie ainsi qu'un Manneken Pis habillé pour la circonstance.

La campagne [Antibiotiques](#) se déroule depuis 11 ans. Grâce, entre autres, aux efforts de communication annuels, l'utilisation d'antibiotiques en Belgique a chuté de 30% depuis le début de cette campagne d'information. La campagne a lieu traditionnellement au mois de novembre. Le 18 novembre est d'ailleurs la Journée européenne des antibiotiques. La campagne est répétée en cas de pic de grippe.

La Belgique se classe parmi les pays qui prescrivent le plus de scanners et de radiographies. Mais [les images médicales ne sont pas des photos de vacances](#). Une campagne ludique à la radio et sur le web en a informé la population. Les médecins généralistes et les médecins concernés dans les hôpitaux ont par ailleurs reçu un courrier pour les sensibiliser à la surconsommation dans notre pays.

Faire travailler les **travailleurs âgés** plus longtemps et dans des conditions optimales est également le sujet d'une **campagne pluriannuelle**, qui a été lancée en 2012. La cellule coordonne la campagne à la demande du SPF Emploi et de l'Union européenne.

Toutes sortes de conditions négatives peuvent rendre le travail stressant. Pouvoir y remédier et surtout éviter ou réduire **les risques psychosociaux au travail** profite à la qualité du travail et de la vie de tous. Le premier volet de cette campagne a eu lieu en 2012 et s'adressait aux travailleurs. Le deuxième volet, quant à lui, a été lancé en 2013 et mettait l'accent sur l'information des employeurs.

A l'occasion de la Journée internationale de **lutte contre les violences faites aux femmes**, qui se déroule chaque année le 25 novembre, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a à nouveau mené campagne. Cette année-ci, il s'agissait d'annonces sur différents sites d'actualités et de santé.

#### • **Nouvelles campagnes**

**La violence intrafamiliale** est inadmissible. Les généralistes et les hôpitaux ont reçu des affiches pour sensibiliser les patients concernés et les inciter à en parler avec leur médecin traitant (ou d'autres professionnels de la santé). Ces mêmes généralistes et professionnels de la santé ont également reçu un dépliant dans leur boîte aux lettres afin de les sensibiliser à la problématique et de les conseiller sur la meilleure manière d'accompagner les patients concernés.

L'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) souhaitait une nouvelle vague de la campagne "Un médicament n'est pas un bonbon". Cette fois-ci, la campagne a mis l'accent sur **l'utilisation des médicaments chez les enfants**. Visuellement, la campagne existante a donc été adaptée au message. Une distinction a été faite entre les médicaments contre la toux et le rhume, les médicaments contre la fièvre et les médicaments contre les régurgitations. Le message a été diffusé par l'intermédiaire de différents canaux : les médecins de famille et les pharmaciens, les annonces imprimées et les annonces sur les sites de santé.



**MÉDICAMENTS ET ENFANTS**  
**ATTENTION, UN MÉDICAMENT**  
**N'EST PAS UN BONBON !**

L'afmps vous propose quelques conseils pour vous aider à faire un bon usage des médicaments chez les enfants.  
Consultez le site [www.medicamentsetenfants.be](http://www.medicamentsetenfants.be)  
ou les brochures disponibles chez votre médecin ou pharmacien.



### **Cellule Online**

La cellule Online développe les applications informatiques multidisciplinaires qui sont utiles aux citoyens et au gouvernement fédéral. La cellule élabore en outre des solutions technologiques qui bénéficient aux processus de travail de l'organisation. Enfin, elle fournit des services de communication électronique au grand public, entre autres via le portail fédéral [www.belgium.be](http://www.belgium.be). Elle dispose également d'une grande expertise dans le domaine de l'utilisabilité sur le web.

En juin, [www.belgium.be](http://www.belgium.be) a connu le plus grand nombre de visites mensuelles, avec 1.368.668 visiteurs. Le succès est dû en grande partie à Tax-on-web. Les trois thèmes les plus visités sur le portail sont Impôts, Emploi et Logement. Ensemble, ils représentent 33% des pages vues. Plus de 80% des visiteurs accèdent au site via le moteur de recherche Google. Les visites mobiles (smartphones et iPads) dépassaient déjà les 16% en décembre.

La cellule Online a également donné un nouveau look au [site de la Chancellerie](#). Désormais, l'accent est mis sur les défis, les réalisations et l'expertise de la Chancellerie. Par ailleurs, le nouveau site web [www.comitedaudit.belgium.be](http://www.comitedaudit.belgium.be) a été lancé.



### **Service Promotion Cellule Événements et Partenariats**

La cellule Événements et Partenariats contribue activement à la coordination des activités événementielles et de soutien au sein de la direction générale Communication externe. Elle organise bon nombre d'activités pour la Chancellerie et la cellule stratégique du Premier ministre. Elle apporte son expertise et ses compétences aux services de communication des autres services publics fédéraux, avec lesquels la direction générale coopère dans le cadre de ses missions transversales.

En concertation avec les autres services publics fédéraux, la cellule Événements et Partenariats assure un travail de soutien et de développement de la « marque Belgique » en participant à différents groupes de travail et comités : comité d'organisation à la commémoration du 100e anniversaire de la Première Guerre mondiale, groupe interinstitutionnel Journées portes ouvertes, International Holocaust Remembrance Alliance, ...

Via l'Infoshop, la cellule offre un catalogue d'objets de communication qui peuvent soutenir les événements ou les campagnes de communication des services publics fédéraux.

La cellule collabore activement avec la cellule stratégique du Premier ministre pour l'organisation d'activités officielles : conférences de presse, missions, visites, réceptions ...

La cellule Événements et Partenariats organise et soutient de nombreuses activités, conférences de presse, spectacles, expositions, concerts, festivals, concours, réceptions, visites, journée portes ouvertes européenne ..., en Belgique et à l'étranger et gère les subventions octroyées par la Chancellerie. La cellule participe au partenariat de gestion et au partenariat stratégique portant sur des actions de communication sur l'Europe en Belgique, liant les autorités fédérales belges, la Commission européenne et le Parlement européen.

#### **Image de la Belgique**

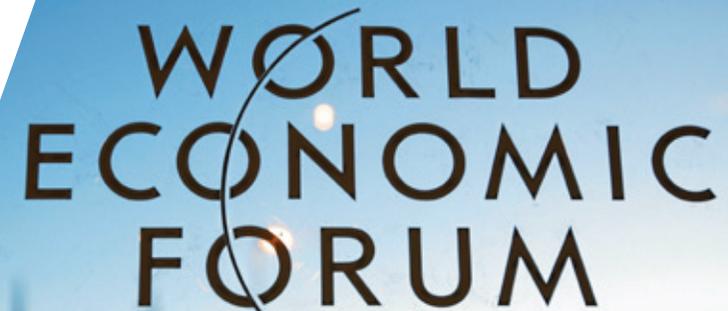
- Soirée Tax Shelter 2013
- Bal National 2013
- Concert prélude à la Fête nationale 2013
- Belgodyssée 2013
- Journées des 20 et 21 juillet 2013
- Journée du Nouvel Obs à Bruxelles

#### **Actions de communication dans le cadre du partenariat de gestion Europe-Belgique**

- Année européenne des citoyens
- Dialogue Citoyen Culture
- Journée portes ouvertes des institutions européennes
- Concours vidéo
- NeurOdyssee
- Capsules RTBF-VRT « L'Europe au quotidien »

#### **Activités réalisées pour la cellule stratégique du Premier ministre**

- Réception de mise à l'honneur des talents gastronomiques
- Réception de mise à l'honneur des talents scientifiques
- Réception de mise à l'honneur des talents professionnels
- Belgium Power Breakfast durant le WEF à Davos
- Réception des vœux du gouvernement fédéral à la presse



WORLD  
ECONOMIC  
FORUM





## Centre de presse international - Résidence Palace

Bruxelles accueille, avec Washington, les communautés de journalistes étrangers les plus importantes au monde. Cela tient bien évidemment à la présence des institutions européennes, établies au rond-point Schuman à Bruxelles. C'est au cœur de ce quartier européen que se situe le Résidence Palace, qui héberge le Centre de presse international (IPC) depuis 2001. Ce service fédéral de l'État à gestion séparée a quatre ambitions de base :

- être un forum permanent où les autorités belges et les institutions européennes et internationales peuvent informer la presse belge et étrangère sur leur politique et leur fonctionnement
- constituer un lieu de rencontre pour les journalistes, les responsables politiques, les porte-parole, les experts en communication et en relations publiques
- être un centre de services et professionnel pour la presse nationale et internationale
- offrir des facilités et un service total aux autorités, institutions, organisations et entreprises nationales et internationales pour l'organisation de leurs activités de presse, événements liés à l'actualité, conférences et séminaires

### Bureaux pour les journalistes

Un grand nombre d'agences de presse de renommée internationale louent des espaces de bureaux au Résidence Palace. Le Centre de presse international met tout en œuvre pour que les journalistes puissent faire leur travail dans des circonstances optimales, en proposant des services audiovisuels et techniques de qualité ainsi que l'appui de **Journalists@YourService**, une association entre l'IPC et les associations de journalistes belges et étrangers, qui fournit des avis professionnels, une assistance et des services aux journalistes.

### Centre de conférences

Le Centre de presse international - Résidence Palace est également un acteur important sur le marché belge des conférences et des réunions. L'environnement unique, le caractère Art déco prestigieux, l'équipement audiovisuel et technique ultramoderne des espaces de conférences et le service orienté client des collaborateurs et des concessionnaires de l'IPC font de ce dernier un lieu très demandé pour les conférences de presse, les séminaires et les congrès les plus divers. Avec l'ouverture à la mi-2015 du nouveau siège du Conseil de l'Union européenne au Résidence Palace, cette activité gagnera encore en importance pour le Centre de presse international.





Quelques points forts du fonctionnement du Centre de presse international en 2013 :

- l'accueil de plusieurs nouveaux locataires, parmi lesquels Euranet Plus (un réseau radiophonique européen), The Times et European News Services
- l'élaboration d'un benchmark qui détermine la position du Centre de presse international par rapport à d'autres centres de conférences à Bruxelles
- une nouvelle convention de concession pour l'exploitation et l'assistance multi-services des installations techniques et audiovisuelles au Centre de presse international. Les institutions fédérales qui organisent un événement au Centre de presse international bénéficient d'une réduction de 25% sur la facture pour l'assistance audiovisuelle et technique. En cas de présence du ministre compétent, l'assistance audiovisuelle et technique est gratuite.
- la préparation de la reprise par la Régie des bâtiments de la gestion courante du Résidence Palace
- le passage à Fedcom, l'application pour la gestion informatisée de la comptabilité des autorités fédérales

#### **Taux d'occupation des salles de conférences**

Malgré les désagréments occasionnés par les importants chantiers dans les environs, le Centre de presse international réussit à tenir bon. Le taux d'occupation des espaces de conférences et de réunions est satisfaisant. En 2013, l'IPC a attiré quelques nouveaux clients importants, dont le JUMP Forum le 25 avril 2013.

Souvent, le Centre de presse international met son infrastructure de conférences gratuitement à disposition, par exemple à des associations de journalistes et organes de presse qui organisent leurs événements à l'IPC mais aussi de la Chancellerie ou des organismes publics en présence d'un ministre ou d'un secrétaire d'État fédéral. Les organismes fédéraux bénéficient d'une réduction de 20% sur la location de la salle.

L'Agence pour la simplification administrative (ASA) est chargée de projets qui facilitent les relations entre les pouvoirs publics et les entreprises, les citoyens et les associations. Pour atteindre cet objectif, des propositions de modifications de la loi sont élaborées et des procédures sont adaptées ou digitalisées. Le cas échéant, des formalités superflues sont intégralement supprimées.

L'ASA ne fait pas cela toute seule. Souvent, différents services publics sont concernés par la simplification d'une matière spécifique et certaines organisations d'entreprises ou certains partenaires sociaux apportent une contribution importante. L'ASA fait dès lors très tôt appel aux différentes parties concernées. Pour ne pas s'enliser dans des discussions stériles, les collaborateurs partent de la réalité : comment se déroule le contact dans la pratique et quelle est la cause de la complexité ? Grâce à ce pragmatisme, les différentes parties concernées comprennent très bien de quoi il s'agit et l'objectif à atteindre est également plus clair.

L'ASA joue donc souvent un rôle de coordinateur et veille à ce que tous les acteurs concernés arrivent à suivre. Le service ne se limite toutefois pas à la coordination mais approfondit également la matière, rassemble des idées de simplification par tous les canaux possibles, analyse les législations et les procédures, propose d'éventuelles simplifications et veille à leur exécution en préparant des modifications de loi et en élaborant des solutions digitales.

Outre les projets de simplification, le service informe également le gouvernement fédéral sur l'évolution des charges administratives en Belgique. Il dispose pour cela de deux instruments :

- l'enquête biennale que le Bureau fédéral du plan effectue à la demande de l'ASA
- le bureau de mesure qui produit chaque année un rapport sur l'impact de la législation fédérale et des initiatives d'e-government sur les charges administratives.



## FACTURATION ÉLECTRONIQUE

En 2013, l'Agence pour la simplification administrative a continué à mettre l'accent sur l'utilisation de la facturation électronique par les entreprises, les citoyens et les pouvoirs publics. Dans le plan d'action fédéral de simplification administrative, le gouvernement a déclaré qu'en Belgique la facturation électronique devait être plus facile et promue, de sorte que pour la fin de la législature 25% des factures soient envoyées et reçues de manière électronique. Afin de réaliser cet objectif, le cadre légal concernant la facturation a été adapté et un certain nombre d'actions ont été entreprises en vue de promouvoir l'e-facture. Fin décembre 2013, 33% de toutes les factures étaient envoyées par la voie électronique. L'objectif du gouvernement était donc largement atteint. Ainsi, l'ASA a participé au congrès Forum for the Future.

Plus d'informations : [www.efacture.belgium.be](http://www.efacture.belgium.be)

## EXTENSION DE LA MISSION LÉGALE

Les missions de l'ASA ont été étendues par la loi du 15 décembre 2013 portant des dispositions diverses concernant la simplification administrative. Le groupe-cible a été élargi des entreprises aux citoyens, associations et services publics. Par ailleurs, l'ASA peut désormais formuler des propositions et des actions afin d'améliorer, de promouvoir et de coordonner la qualité de la réglementation.

## NOUVEAU SITE KAFKA.BE

Le site [www.kafka.be](http://www.kafka.be) a été étendu, renouvelé pour devenir une véritable plateforme de recherche. Les citoyens, les entreprises et les associations ont la possibilité de signaler sur le site les charges administratives évitables. Toutes les questions, suggestions et remarques sont analysées par les collaborateurs de l'Agence pour la simplification administrative. Les services publics concernés sont ensuite invités à répondre aux différents problèmes évoqués.

## WORKSHOPS DE L'ASA

En 2013, les workshops pour les fonctionnaires ont été poursuivis. Sujets traités :

- projets de modernisation à l'Office national des pensions et Mypension.be
- Banque-Carrefour de la sécurité sociale
- mesurer pour simplifier

Autres informations et services

La Simplification fait la Force.

La boîte à idées Thèmes

Rechercher dans le site

La boîte à idées

Simplifiez l'administration

Vous avez une idée qui permettrait de réduire les charges administratives ? Partagez-la.

Envoyez vos idées

Kafka.be  
Simplifiez-vous la vie

Le thème du mois  
La carte d'identité électronique

La carte d'identité électronique, ou eID, vous permet de vous identifier auprès de nombreux organismes publics ou privés. À partir de 2014, votre carte

Le prochain chat  
La carte d'identité électronique avec un expert

Chattez prochainement

## INSTITUTIONS CULTURELLES FÉDÉRALES

La Chancellerie a une responsabilité particulière à l'égard d'un nombre d'institutions. Depuis l'exercice 2004, trois institutions culturelles fédérales dépendent de la Chancellerie : le Théâtre royal de la Monnaie, l'Orchestre national de Belgique et le Palais des Beaux-Arts. La Chancellerie en assure le suivi administratif et budgétaire et exerce une fonction d'appui au niveau de la gestion. Ces trois institutions disposent chacune de leur propre conseil d'administration, nommé par le gouvernement fédéral. Le conseil d'administration prend toutes les décisions importantes. Un commissaire du gouvernement pour chaque rôle linguistique assure la supervision. Les dotations accordées doivent permettre à ces temples de la culture de poursuivre leur rôle créatif dans la société.

[www.bozar.be](http://www.bozar.be)  
[www.nob-onb.be](http://www.nob-onb.be)  
[www.demunt.be](http://www.demunt.be)

© BOZAR



© BC - La Monnaie/De Munt



© Wim Van Esbeek



Le Pacte culturel assure l'ouverture culturelle. La politique artistique doit traiter chacun sur un pied d'égalité, qu'il s'agisse de l'utilisation des salles ou de l'octroi de subsides. Le secteur culturel belge est 100% démocratique. La Commission du Pacte culturel intervient lorsqu'une association est lésée.

### Conciliation

La Commission du Pacte culturel est en premier lieu un service de médiation. Ses collaborateurs examinent chaque plainte et se réunissent avec toutes les parties concernées. Si une conciliation n'est pas possible, la Commission émet un avis formel, souvent accompagné de recommandations à l'intention des instances concernées et de l'autorité de tutelle. A ce jour, la Commission nationale permanente du Pacte culturel a déjà traité 514 plaintes francophones, 891 plaintes néerlandophones et 7 plaintes germanophones. La forte augmentation du nombre de plaintes en 2013 est due aux élections communales de fin 2012 et la désignation qui en résulte de nouveaux représentants communaux au sein des organes de gestion des bibliothèques, des asbl, des centres culturels ...

### Savoir-faire

Les fonctionnaires de la Commission du Pacte culturel répondent également aux questions juridiques d'instances officielles, de particuliers et d'associations. L'administration est, de plus, régulièrement sollicitée pour apporter des solutions préventives ou examiner des propositions politiques. Au fil des ans, la Commission nationale permanente du pacte culturel a développé une excellente collaboration avec les administrations provinciales et les communautés, qui en tant qu'instances de tutelle sont responsables du suivi des avis émis par la Commission.

La Commission du Pacte culturel édite son propre rapport annuel. Il peut être consulté sur [www.pacteculturel.be](http://www.pacteculturel.be).



**Édition**

SPF Chancellerie du Premier Ministre  
Direction générale Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles

**Éditeur responsable**

Françoise Audag-Dechamps  
Présidente du comité de direction a.i.  
Dépôt légal : D/2014/9737/7

Photo couverture : Bernadette Mergaerts

Également disponible en ligne sur [www.chancellerie.belgium.be](http://www.chancellerie.belgium.be), [www.belgium.be](http://www.belgium.be), [www.infoshop.belgium.be](http://www.infoshop.belgium.be)